

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_042_A | Littérature, sodomie, hérésie, homosexualité. \[A\]CollectionBoite_042_A-33-chem | Logische Untersuchungen. Prolegomena. Textes. \[Husserl\] ItemChap. VIII. Les préjugés psy\[ch\]ologistes. § 41. Premier préjugé.](#)

Chap. VIII. Les préjugés psy[ch]ologistes. § 41. Premier préjugé.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb042_A_f0763

SourceBoite_042_A-33-chem | Logische Untersuchungen. Prolegomena. Textes. [Husserl]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/01/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Chap VIII. Les préjugés xologiques

§41. Premier préjugé

"Les prescriptions qui dirigent le psychique sont manifest^{mt} fondées xologiq^{ue}... De les lois normatives de la c^u doivent être fondées sur la x de la c^u."

Critique: (a) on doit distinguer

- les Gesetze qui servent à la normalisation (Normierung) des faits de c^u (Erkenntnistätigkeiten)

- les Regeln qui contiennent les principes de cette normalisation et en expriment c^u universelles valables. (p. 155)

(B) "La vérité g^{ale}, quelque soit le domaine de ~~valable~~ l'origine auquel elle appartient, peut servir de fond^{mt} d'une norme g^{ale} d'jug^{mt} exact."

Ainsi des lois logiques: "S/ leur nature propre elle ne sont ~~normatives~~ ^{directives} normatives, mais théoriques, et peuvent c^u elles servir à la normalisation de jug^{mt}." (157)



De :

- les anti xologistes se trompent qd ils font de la régulation (Regelung) de la c^u pr aut^{re}; dire l'existence des lois logiques. (156). C'est

méconnaître "que les lois logiques ne sont pas en elles-mêmes des normes, mais peuvent le devenir" (158)

- et les psychologues ont tort, puisqu'ils se manifestent de soi qu'il y a quelque chose de véritable - psychologique ou non, fonde la règle du jugement exact, ce qui ~~est~~ est ainsi assuré à nous par nous la possibilité significative, mais l'absence de règles de jugement qui ne se fonde ni sur x." (158)

Des penseurs cf Mill et Sigwart, "qui envisagent la science du côté subjectif (cf unités méthodologiques de l'acquisition spécifique humaine) que du côté objectif (cf idée de l'unité théorique de la vérité), méconnaissent la différence fondamentale entre

- les normes purement logiques
- et les règles techniques d'art de penser spécifique humaine" (159)

Les différences sont en ceci

- "les prop. purement logiques se rapportent toutes à l'idéal (si on les considère de leur contenu originel) ; les prop. m^{at} se rapportent au réel.

- "les premières ont leur origine dans les axiomes immédiats intuitifs ; les dernières des faits de choses empiriques et spatiales" (159)